



Sommaire Internet

Section 1 – Aperçu de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)

1) Nom du programme ou de l'activité

Système de planification, de gestion et de production de rapports (SPGPR) de la CCSN

2) Institution(s) responsable(s) de l'exécution du programme ou de l'activité

Commission canadienne de sûreté nucléaire

3) Fonctionnaire de la CCSN responsable de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Stéphane Cyr, directeur général, Direction des finances et de l'administration

4) Délégué de la CCSN pour l'article 10 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Hugh Robertson, directeur général, Direction de la gestion et de la technologie de l'information

5) Le nouveau programme ou la nouvelle activité, ou le programme ou l'activité ayant subi des modifications respecte les lois suivantes :

Autorisations conférées par les lois et les politiques pour le programme ou l'activité :

- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (alinéa 21(1)b))
- *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (DORS/2003-212)

6) Description du programme ou de l'activité

La mission de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) consiste à réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN a mis en œuvre des versions améliorées de ses outils IBM Cognos Enterprise Planning et Business Intelligence (EP/BI), qui fournissent en temps et en heure des informations financières et non financières intégrées et qui réduisent au minimum le besoin d'intervention humaine et d'analyse manuelle. Ce projet d'amélioration des systèmes est connu sous le nom Système de planification, de gestion et de production de rapports (SPGPR) de la CCSN. Il fournit une solution de GI-TI permettant à la CCSN de



gérer les données, d'y accéder, de les intégrer et de les transformer en données informatiques décisionnelles pour les besoins de la prise de décision.

Des projets semblables, reposant également sur les outils EP/BI, sont utilisés avec succès dans d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada.

Le SPGPR servira aussi à soutenir les modifications aux processus pour l'initiative d'Amélioration de la gestion des recettes générées par les droits (AGRD) de la CCSN. Éventuellement, d'autres initiatives pourraient être intégrées dans le SPGPR mais, pour l'instant, et aux fins du présent rapport sur l'EFVP, l'AGRD est la seule initiative connexe.

Puisque la mise en œuvre du SPGPR comprendra la collecte, l'utilisation, la divulgation et la conservation de renseignements personnels, la CCSN a lancé une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP).

Section 2 – Conclusions de l'Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Le présent rapport sur l'EFVP, produit en conformité avec les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, examine les impacts du SPGPR sur la vie privée et propose des stratégies d'atténuation appropriées des risques que ce système fait peser sur la protection de la vie privée.

Plus particulièrement, le processus d'évaluation a permis d'identifier des risques modérés associés à la surveillance du rendement, à la notification, à l'utilisation et à la divulgation. D'autres risques plus faibles relatifs à la vie privée sont également mentionnés dans le rapport. Les recommandations formulées servent à atténuer tous ces risques.

Ce rapport repose sur le modèle d'affaires pour le SPGPR, tel que décrit en détail à la section 2.0, en date du rapport. Comme des modifications peuvent être apportées au modèle d'affaires, l'EFVP sera revue pour s'assurer que toute nouvelle question en lien avec la vie privée sera adéquatement analysée.